

## Premiers Secours en Equipe de niveau 2

### PSE 2 - Formation initiale

### FIPSE1 Fiche pédagogique



## OBJECTIFS

Répondre au besoin de disposer d'équipier secouristes capables d'effectuer des gestes de premiers secours, au sein d'équipes qui participent aux opérations de secours, organisées sous le contrôle des autorités publiques ou aux dispositifs prévisionnels de secours.  
Savoir porter secours en agissant seul ou en équipe, avec ou sans matériel, à une ou plusieurs victimes  
Être capable d'organiser une protection adaptée, d'établir un premier bilan de la victime et de transmettre une alerte aux services de secours

### Compétences attestées :

- Connaître le cadre juridique applicable à son action et les procédures en place
- Être capable d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente
- Être capable d'assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage
- Être capable de réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés

## PUBLIC CONCERNE

Toute personne, âgée de 16 ans ou plus, qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un service de l'Etat d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une association agréée de sécurité civile, dont le secourisme est une des activités reconnues par l'Etat

## PRE REQUIS

Être âgé de 16 ans au moins  
Être titulaire du PSE 1 à jour de formation continue  
Pour les mineurs, fournir une autorisation parentale ou des personnes investies de l'autorité parentale

## DUREE DE LA FORMATION

28 heures de formation

## METHODE PEDAGOGIQUE

Interaction permanente entre les participants et le formateur  
Exposés et démonstrations pratiques  
Ateliers d'apprentissage du geste et du matériel  
Mises en situation opérationnelle  
Réalizations de cas concrets

## ENGAGEMENT QUALITE

Formation certifiante  
encadrée et organisée sous  
agrément d'une association  
de sécurité civile partenaire.



Recommandations  
PS DGSCGC - RIFC PSC FNPC

## TARIF

**Inter-entreprises**  
Nous consulter  
**Intra-entreprise**  
Nous consulter

Groupes de 4 à 10  
personnes

## INTERVENANT

Formateurs PAE F PS à jour de leur formation continue

## EVALUATION

Evaluation au cours des ateliers et lors de la réalisation de cas concret de mise en situation

Grilles certificatives

Suivre l'intégralité de la formation PSE 2

## VALIDATION

Certificat de compétences d'équipier secouriste valable 1 an

Valider l'ensemble des compétences de la grille certificative au moins une fois

Avoir satisfait au temps d'évaluation sommative et formative

Attestation de fin de formation délivrée par Groupement Formation

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

Formation éligible à Mon Compte Formation (CPF) – Fiche RS 5720

Le financement des formations peut s'effectuer par les acteurs du financement de la formation en France (OPCO, Pôle Emploi, Région ou autre) Toutefois, les dispositifs de financement sont accessibles selon les critères de prise en charge qu'ils ont préalablement définis.

## HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter en amont de la formation, nous permettant ainsi de préparer au mieux l'accueil de la personne et d'adapter si nécessaire le déroulement du stage.

## CONTENU

### Programme établi selon la certification ministérielle – Fiche RS5720

1. Prendre en charge une personne :
  - a. présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie
  - b. victime d'une atteinte circonstancielle
  - c. présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel
2. Assurer, au sein d'une équipe :
  - a. l'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette
  - b. le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport
3. Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe

4. Évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
5. Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
6. Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés
7. Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime



## Fiche RS 5720